



Secrétariat :
DSE - SG
Case postale 3962
1211 Genève 3

N/réf. : HSW/cro

Genève, le 3 juin 2015

Rapport d'activité législature 2014-2018
1^{ère} année
(1^{er} juin 2014 - 31 mai 2015)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 4, lettre w, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 32 de la loi sur la profession d'avocat, du 26 avril 2002, dans sa teneur au 31 décembre 2010 (LPAv; E 6 10);
- Article 17 et suivants du règlement d'application de la loi sur la profession d'avocat, du 5 juin 2002, abrogé au 31 décembre 2010 (RPAv, E 6 10.01);
- Article 49 du règlement d'application de la loi sur la profession d'avocat, du 7 décembre 2010 (RPAv, E 6 10.01).

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour tâche de faire passer l'examen final du brevet d'avocat (ancien système). Il sied de rappeler que le système de formation des avocats à Genève a été modifié au 1^{er} janvier 2011. Les compétences de la commission ont été reprises par une nouvelle commission d'examens dépendant de l'Ecole d'avocature. Toutefois, certains candidats ont choisi de maintenir leur stage sous l'ancien système qui a donc perduré pour ces candidats un certain temps.

III. Activités de la commission

La commission a organisé une session d'examen final du brevet d'avocat :

- Session de novembre 2014 : 3 candidats se sont présentés à la session de novembre 2014. 2 d'entre eux ont souhaité passer l'épreuve écrite sur informatique. 1 candidat a réussi et 2 ont échoué de manière définitive suite à leur 3^{ème} tentative.
- La session a été clôturée par la publication des résultats le 21 novembre 2014 et une séance de correction collective le 9 décembre 2014.

La commission a tenu 2 séances pour la session de novembre 2014.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- présentation des épreuves écrite et orales de l'examen final de novembre 2014;
- appréciation des résultats de l'examen final de novembre 2014;
- discussion au sujet du recours de la session de de novembre 2014;
- discussion au sujet d'une éventuelle prochaine session d'examens sous l'ancien système.

IV. Secrétariat de la commission

Département de la sécurité et de l'économie, secrétariat général.

Le secrétariat effectue, notamment les tâches suivantes :

- organisation logistique des sessions de l'examen final (salles, surveillants, matériel, facturation de l'émolument aux candidats, etc.);
- préparation des projets de décisions de la commission;
- délivrance d'attestations;
- traduction des documents officiels pour les Barreaux étrangers;
- renseignements au public.

V. Frais de la commission

Les décomptes regroupés pour les sessions de mai 2014 et novembre 2014 s'élèvent à CHF 20'062.50.

Ils se répartissent de la manière suivante :

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

Le montant des jetons de présence s'élève à CHF 6'312.50.

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

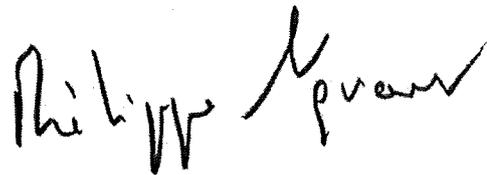
Le montant de l'indemnité s'élève à CHF 5'750.00.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

La rémunération s'élève à CHF 8'000.00.

D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.



Philippe Neyroud
Président